



PROGRAMME DE FORMATION

Conforme à l'article L6353 du Code du Travail.



**COMPRENDRE ET RÉUSSIR SA
CERTIFICATION :
LA NF525 V2.1.**

CADRE GENERAL DE LA FORMATION

Appréhender les nouveautés du nouveau référentiel de certification NF525 V2.1 avec une présentation des nouveautés, de l'organisation, des évolutions, de la refonte des exigences qualité, documentaire et produit ainsi que des dictionnaires de données. **À distance.**

PREREQUIS

- Avoir des notions théoriques ou pratiques, de base, sur la loi dite « anti-fraude à la TVA » et plus particulièrement sur la version V2.0 des règles de certification NF525 (facultatif pour les nouveaux entrants).

LES PARTICIPANTS A LA FORMATION

Sont invités à participer à la formation, les personnes pouvant être amenées à travailler de près ou de loin sur les activités de certification :

- Dirigeant(s)
- Chef(s) de projet(s)
- Chef(s) de produit(s)
- Développeur(s)
- Commerciaux
- Etc.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

À l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la connaissance des obligations réglementaires de la loi dite « anti-fraude à la TVA » ainsi que des évolutions apportées au référentiel de certification NF525 entre les versions V2.0 et V2.1.

Il sera capable de :

- **Comprendre la réglementation :** Origine de la certification, à quoi correspond la réglementation sur la loi dite « anti-fraude à la TVA » ? Les textes réglementaires fondamentaux, le champ d'application de la réglementation, le cadre réglementaire et les documents constituant la création d'une archive fiscale.
- **Appréhender les règles de certification NF525 :** Un référentiel structurant, les nouvelles exigences produit, les nouvelles exigences qualité et documentaire, les nouvelles exigences spécifiques, les nouveaux dictionnaires de données, la signature électronique, l'archivage, la sécurisation, l'inaltérabilité, la conservation des données, le dictionnaire des données, les points clés.
- **Mettre en avant la certification NF525 de son logiciel :** Pourquoi faire certifier son logiciel ? Répondre à une réglementation Française en vigueur, les avantages de la certification pour l'éditeur, les avantages de la certification pour l'utilisateur.

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES

En début de formation, le formateur fait un tour de table pour en savoir plus sur les connaissances du stagiaire concernant le sujet principal enseigné : la loi dite « anti-fraude à la TVA » et la NF525. En fonction des personnes inscrites à la formation (FR / EN, Nouveaux entrants / Entreprises certifiées, etc, le formateur pourra adapter les questions).

En cours de formation, le formateur évalue la progression du stagiaire vis-à-vis des nouveautés du référentiel afin de s'assurer de leur bonne compréhension par les participants.

En fin de formation, le formateur met en place un atelier de questions / réponses pour permettre au stagiaire de poser les questions sur lesquels il nécessite des éclaircissements.

Suite à la formation, le formateur envoie aux stagiaires :

- Le mapping des exigences du référentiel NF525 V2.0 vers V2.1 – *Pour les entreprises déjà certifiées.*
- Les évolutions des dictionnaires de données.
- La documentation (numérique et/ou papier) ayant servi de base à la formation.
- Un document servant à faire une auto-évaluation ainsi qu'une évaluation de la session de formation.
- Un questionnaire de satisfaction, ce dernier étant sans obligation de réponse (démarche basée sur le volontariat).

1^{ERE} PARTIE : PRÉSENTATION INFOCERT ET AFNOR CERTIFICATION. (15 MINUTES)

- INFOCERT en chiffres
- INFOCERT et AFNOR Certification
- Missions d'INFOCERT
- Fonctionnement d'INFOCERT

2^{EME} PARTIE : LE RÉFÉRENTIEL V2.1. (1 HEURE)

1. Les objectifs de la versions V2.1.

2. Les nouveautés des règles de certification.

- Un seul certificat par produit.
- Les versions majeures et mineures.
- L'anticipation des audits.
- La typologie des écarts.
- Le processus de décision.
- Les références règlementaires.

3. L'organisation du référentiel.

- Le découpage en annexes.
- La refonte graphique.
- Le redécoupage des exigences qualité, documentaire et du logiciel.
- Les dictionnaires de données au format PDF et EXCEL.

3^{EME} PARTIE : LES ÉVOLUTIONS, LA REFONTE ET L'ACTUALISATION DES EXIGENCES QUALITÉ, DOCUMENTAIRE, PRODUIT ET DES DICTIONNAIRES. (2 HEURES)

Cette partie est consacrée aux évolutions des exigences de certification NF525 V2.1.

1. Les évolutions des exigences qualité et documentaire.

- Les objectifs.
- Les nouvelles définitions.
- Le cycle de vie de la maîtrise de la conformité.
- Les cartographies fonctionnelles des flux.
- La documentation en cas de contrôle.
- Solutions alternatives et robustesse associée.
- La gestion des sous-traitants.

2. La refonte des exigences du produit.

- L'organisation du sommaire.
- Les nouvelles définitions.
- Les solutions alternatives.
- L'identification du logiciel, de l'entreprise utilisatrice et des pièces justificatives.
- Les clôtures et les grands totaux.
- Les factures (émises sans enrichissement de ticket).
- La gestion des duplicatas.
- La centralisation des données.
- La traçabilité des modifications et des annulations des données.
- Le journal technique et la piste d'audit.

3. L'actualisation des dictionnaires.

- Les nouvelles rubriques.
- Les solutions possibles pour les grands totaux.
- Les nouveaux codes du journal d'évènements.

4^{EME} PARTIE : LES ÉVOLUTIONS À VENIR.

(30 MINUTES)

- Le projet d'adaptation du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.
- La mise en œuvre de la loi sur l'économie circulaire.
- Le e-commerce.
- La dématérialisation.

5^{EME} PARTIE : QUESTIONS / RÉPONSES

(30 MINUTES)

CONCLUSION

La formation dispensée par INFOCERT, objet du présent programme, assure aux stagiaires – quel que soit l'outil utilisé – une information pratique sur la législation applicable en la matière, ainsi que les réponses à apporter aux problèmes susceptibles de se poser.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Notre prestation s'articule autour de :

- La version 2.0 du référentiel de certification NF525 – *Pour les entreprises déjà certifiées.*
- La version 2.1 du référentiel de certification NF525.
- Textes réglementaires : (*Article 88 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20180704, BOI-CF-COM-20-60-20180704, Article L80-0 du Livre des Procédures Fiscales*).
- Documents internes à INFOCERT (Supports de formation, présentations, études d'experts, cas pratiques, etc.).

MOYENS TECHNIQUES

- **De INFOCERT**
 - ✓ *Un ordinateur avec webcam*
 - ✓ *Un logiciel de visio-conférence (GoToMeeting, Teams, TeamViewer, Etc.)*

- **De Société XXX**
 - ✓ *Un poste informatique relié au réseau*
 - ✓ *Un vidéo projecteur, ou à défaut un écran de grande taille*
 - ✓ *Une imprimante (locale ou réseau)- Facultatif.*
 - ✓ *Un tableau paperboard, papier ou effaçable - Facultatif.*

DOCUMENTATION ET OUVRAGES RECOMMANDÉS

- Référentiel de certification NF525 V2.0 – *Pour les entreprises déjà certifiées.*
- Référentiel de certification NF525 V2.1

Le présent programme pourra être adapté en fonction, de la disponibilité des Participants et des besoins spécifiques d'explications complémentaires.